

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES – actions de quartier, commerce, artisanat					
BRADERIE					
. Commerçants sédentaires	le ml	13,40 €	13,40 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
. Commerçants non sédentaires	le ml	20,60 €	20,60 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
DROITS D'INSTALLATION DE MANEGES (Hors fêtes foraines)					
. Manège (sans fourniture courant électrique)	par m ² /par an	74,70 €	74,70 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
. Manège (compris fourniture courant électrique)	par m ² /par jour	0,50 €	0,50 €	01/01/2014	Dél. C.M. 9.122013
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC					
. Vide-greniers	le ml	4,50 €	4,50 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
. Place Travot (hors vide-grenier)	le m ²	107,00 €	107,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
. Place Travot, Carré des Toiles, Place Rougé, Esplanade de l'Hôtel de Ville pour les manifestations hors animations commerciales	le m ² /jour		2,20 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Autre lieu (hors vide-grenier)	le m ²	54,00 €	54,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
LOCATION DE CHALETS POUR ANIMATIONS COMMERCIALES					
. Chalet 4 x 2 mètres (électricité comprise)	durée animation	425,00 €	425,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
. Chalet 3 x 2 mètres (électricité comprise)	durée animation	320,00 €	320,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
EXONERATIONS					
Les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général sont exonérées du paiement des redevances de location et d'occupation du domaine public					